

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 MARS 2026

PROCES VERBAL

Membres titulaires présents (34) : MM. MARTEL Jean Charles, DELABRE Stéphane, DEQUEVAUVILLER Michel, PARMENTIER Jean Claude, DUROT Denis, CAUX Yannick, HAUTEFEUILLE Yves, VANDENBULCKE Denis, MACHU Jean Philippe, CUVIER Géraud, POTEL Pascal, LELEU Jean-Jacques, JASZINSKI Eric, MENTION Hervé, LEFEBVRE Julien, HAZARD Guy, DIZAMBOURG Michel, DELAPORTE Philippe, EECKHOUT Claude, PARAISOT Gérard, DEHEDIN Bertrand, GRENON Flavien, MAGNIER Christian, BLONDEL Olivier, HETROY Vincent, BOUDINELLE Jean Pierre, MANIER Jacqy, PETIT Arnaud, Mmes HOLLEVILLE Géraldine, HECKMANN Maryline, BEURAIN Sylviane, HAZARD Lydia, PIERRU Danièle, CAYEUX Josette
Membres suppléants présents remplaçant des titulaires (1) : MM. PRUVOST Laurent
Membres titulaires empêchés avec procuration : (3) MM. PENON Vincent (pouvoir à DIZAMBOURG), Mmes HORVILLE Isabelle (pouvoir à VANDENBULCKE DENIS), BARBIER Marie José (pouvoir à Boudinelle Jean-Pierre)
(4) Membres titulaires empêchés : MM. GOSSET Jean, Mmes MOREL Nicole, VANSEVENANT Florence, MULLESCH Béatrice
Membres titulaires absents : MM. LECUYER Jean Michel, LELONG Philippe, ROUSSEL René, Mmes DELABRE Lucile, PLATEL Anne, GUILLOT Tiphaine soit (6)
Membres suppléants présents sans vote : MM. POILLY Rémy, SAC EPEE Gilles, DEMAREST Johan, Mmes WERY Sophie soit (4)
Membres suppléants excusés : néant
Membres suppléants absents : MM. DENTIN Patrick, Mmes GIGNON Angélique, DUFOSSE Jeanine, THERON Brigitte, VINOT Véronique, CORNILLE Nathalie soit (6)
Formant la majorité des membres en exercice.

A 18H15, M. BOUDINELLE, Président, prend la parole pour accueillir l'ensemble des participants au trente-cinquième et dernier Conseil Communautaire de la mandature 2020-2026.

M. le Président remercie M. Guy HAZARD et la Commune de Huchenneville pour son accueil, ainsi que toutes les personnes présentes et passe la parole à M. HAZARD.

M. HAZARD exprime sa joie d'accueillir ce dernier conseil communautaire de la mandature et souhaite au passage remercier Mme Pierru, déléguée de la Communes d'Huchenneville, pour son engagement auprès de la Commune et signale qu'elle a été présente à toutes les réunions.

M. le Président ouvre maintenant la séance en constatant que le quorum (25) est largement atteint avec 33 délégués présents dont 32 titulaires et 1 suppléant.

M. le Président présente les excuses de 7 conseillers titulaires :

CHEPY : Mme Isabelle HORVILLE, procuration à M. Denis VANDENBULCKE

FRIVILLE-ESCARBOTIN : M Jean GOSSET, Mme Nicole MOREL et Mme Florence VANSEVENANT

QUESNOY-LE-MONTANT : Mme Marie-José BARBIER, procuration à M Jean-Pierre BOUDINELLE

TULLY : Mme Béatrice MULLESCH, remplacée par son suppléant, M. Laurent PRUVOST.

YZENGREMER : M. Vincent PENON, procuration à M. Michel DIZAMBOURG

Les votes se feront donc sur la base de **36** voix (32 titulaires, 1 suppléants et 3 procurations).

Point n°01 - ADM désignation d'un secrétaire de séance

Comme il en était convenu, depuis la mandature 2008 - 2014, puis celle de 2014 – 2020, le Président propose de désigner le secrétaire de séance en suivant la liste alphabétique des communes, dans le sens inverse.

Lors du dernier conseil du **25 février** 2026, nous en étions à la Communes de Ochancourt. En l'absence des conseillers d'Ochancourt, nous devons passer à la Commune de NIBAS. En l'absence des conseillers de Nibas, nous étions passés à la commune de Moyenneville.

Nous faisons donc marche arrière et revenons à la Commune de OCHANCOURT

M. Flavien GRENON, Conseiller Titulaire accepte d'être candidat et le Président propose donc sa candidature au vote.

Monsieur Flavien GRENON est alors désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Président passe au point n°02

Point n°02 - VOIRIE – Travaux de voirie Prog-2026-Bourseville

Monsieur le Président sollicite M. Olivier BLONDEL Vice-président en charge de la Voirie pour présenter ce point.

M. BLONDEL exprime ses remerciements à l'ensemble des membres de la Commission voirie qui ont participé activement aux nombreuses réunions qui ont permis la révision de la définition de l'intérêt communautaire, le mois dernier. Il salue également le travail des services de la CCV.

Monsieur BLONDEL présente maintenant la proposition faite au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire a défini l'intérêt communautaire lié à la compétence « Voirie » en reprenant l'ensemble des voiries communales au tableau des communes, mais en prévoyant un certain nombre d'exclusions de travaux.

Sont ainsi hors intérêt communautaire :

- Les trottoirs (y compris le sous-sol),
- L'aménagement des accotements,
- Les parkings hors chaussée,
- Les places, les squares, les parvis,
- La signalisation verticale quel que soit le type,
- Les murs de soutènement, murets et clôtures,
- Le mobilier urbain de tout type, les bacs de fleurs et le fleurissement,
- La création des équipements de sécurité,

Ainsi deux « classes » de travaux sont appréhendées pour les investissements :

- Classe 1 : Les travaux dits communautaires dont la définition de l'intérêt communautaire sollicite un fonds de concours de la commune à hauteur de 50% du montant HT desdits travaux
- Classe 2 : Les travaux exclus de la compétence communautaire (liste ci-dessus), dont la CCV réalise les travaux pour le compte de la commune en maîtrise d'ouvrage déléguée, et pour lesquels la CCV refacture la totalité du montant TTC à la commune.

Cependant toutes les études concourant à la réalisation des travaux sont prises en charge en totalité par la CCV et les La commune de **BOURSEVILLE** souhaite prolonger le bordurage sur 150 ml dans la **rue de Martaigneville**. En effet, des travaux de renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable sont en cours dans ce secteur. La localisation de la tranchée facilite cette extension de bordurage à moindre coût. Par ailleurs, l'entretien préventif de cette voirie est prévu au 2ème trimestre 2026. Cette opération est menée en maîtrise d'œuvre interne par le Pôle Voirie de la CCV et sera réalisée à travers le marché à bons de commande « Entretien courant et petits investissements ».

Ainsi et sur les bases du règlement de voirie et de la définition de l'intérêt communautaire de la voirie, le plan de financement prévisionnel serait le suivant (*)

En crédits de dépenses, compte 21751 Réseaux de voirie 25 000€TTC

TOTAL DEPENSES 25 000€TTC

En crédits de recettes, compte 13141 subvention communale (**) 10 400€

En crédits de recettes, autofinancement de la CCV 14 600€

En crédits de recettes, emprunt de la CCV (le cas échéant) 0€

TOTAL RECETTES 25 000€

(*) le plan de financement peut prévoir une somme à valoir pour divers, imprévus et révisions

(**) fonds de concours de la commune à hauteur de 50% des travaux communautaires + proratisation des frais de chantier limité le cas échéant à 50%

Le fonds de concours sera automatiquement réactualisé aux travaux effectivement réalisés ; en cas de dépassement, un avenant à la convention devra être passé. De même, pour le compte de tiers, s'il y a lieu. La convention proposée reprend en détail l'ensemble de ces éléments et les modalités de calcul.

Après cet exposé et en l'absence de question, le président soumet ce point au vote.

A l'unanimité le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention ainsi que ses avenants techniques et financiers éventuels liant la commune de BOURSEVILLE et la CCV pour le fonds de concours estimé à **10 400€**, dans le respect du règlement de voirie de la CCV et de la définition de l'intérêt communautaire actuellement en vigueur.

Le vote ayant été favorable, ces éléments ayant été connus après la préparation budgétaire, les sommes seront inscrites sur le budget primitif, modifiant ainsi les chiffres proposés au point 04.

Le président passe au point n°03.

Point n°03 - FINANCES – Fixation des taux d'imposition 2026

Avant le vote des budgets primitifs 2026, il convient de voter les taux d'imposition nécessaires à l'équilibre du budget 2026. Pour rappel, le DOB a bien été fait dans les dix semaines précédant le vote du budget (le 25 février 2026), le rapport égalité Homme Femme a été présenté le 25 février dernier, les convocations à la réunion de ce jour avec es documents de proposition

budgetaire 2026 ont été adressés à chaque élu le 17 février dernier par voie postale et déposé dans l'espace dédié aux élus, le même jour.

Par conséquent tous les prérequis sont respectés pour que les élus puissent passer à l'examen des budgets et taux d'imposition.

Comme évoqué lors de la commission de finance du 16 février dernier, en raison du calendrier électoral de renouvellement de l'assemblée, les budgets 2026 seront votés sensiblement au même niveau qu'en 2025, laissant le soin à la prochaine assemblée d'ajuster ces prévisions en fonction des priorités qu'elle définira.

Evidemment, à la date d'aujourd'hui, ni les bases d'impositions ni les dotations ne nous ont été notifiées.

Aussi, il est proposé aux élus de valider les taux sur les mêmes bases qu'en 2025 et au même montant.

Ainsi, les taux 2025 étaient les suivants :

Imputation comptable	Taxes	Taux d'imposition ou de référence 2024	Taux votés 2025	Base d'imposition 2025	Produit fiscal attendu
73111 ex TH	THRS (résidences secondaires) additionnelle	10,82%	10,82%	1 289 000 €	139 470 €
73111	TFB (Foncier bâti) additionnelle	9,60%	9,60%	19 501 000 €	1 872 096 €
73111	TFNB (Foncier non bâti) additionnelle	17,94%	17,94%	2 201 000 €	394 859 €
73111	CFE hors zone additionnelle	8,11%	8,11%	5 142 000 €	417 016 €
Total taxes additionnelles					2 823 441 €
73111	CFE unique ou de zone	23,56%	23,56%	2 261 000 €	532 692 €
73111	CFE éolienne	0,00%	0,00%	- €	- €
Total taxes additionnelles et professionnelles de zones et éoliennes					3 356 133 €
73114	Produit global des IFER		368 930 €	-----	368 930 €
7351	Fraction de TVA nationale THRP		2 085 121 €	-----	2 085 121 €
7352	Fraction de TVA nationale CVAE		851 868 €	-----	851 868 €
73221	FNGIR		155 164 €	-----	155 164 €
748312	DCRTP		42 096 €	-----	42 096 €
74832, 74833	Total allocations compensatrices		1 199 644 €	-----	1 199 644 €
Total général du produit nécessaire à l'équilibre du budget					8 058 956 €
Total général du produit fiscal attendu des taxes votées par la collectivité (THRS, TFB, TFNB, CFE additionnelle, CFE de zone)					3 356 133 €
73133	TEOM zone CCVI	13,04%	13,04%	12 544 640 €	1 635 821 €
73133	TEOM zone CCVV	10,02%	10,02%	3 400 756 €	340 755 €
Total TEOM					1 976 576 €
Total général global du produit fiscal à inscrire au budget + TEOM + allocations compensatrices					10 035 532 €

Ainsi les taux 2026 seraient maintenus comme ci-après précisé :

Taxes	Taux d'imposition votés pour l'année 2025
Taxe d'habitation (THRS)	10,82%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	9,60%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17,94%
Cotisation foncière des entreprises (CFE) hors zone	8,11%
Cotisation foncière des entreprises de zone (CFE de zone)	23,56%
Cotisation foncière des entreprises éoliennes (CFE éolienne)	
TEOM zone 01 ex CCVV	10,02%
TEOM zone 02 ex CCVI	13,04%

Par ailleurs les élus doivent également se positionner sur le produit nécessaire au financement de la compétence GEMAPI.

Avec l'intégration en totalité des ouvrages du SIAEEV dont une partie est en lien direct avec la GEMAPI, les besoins de financement de cette compétence, dans le respect des règles seraient le suivant :

Signe	Section	Chapitre	Article	Fonction	C.Coût	Op.Eq uip.	RARBP	Proposition	Prop. + RAR	Dépense s / recettes non éligibles	Dépenses / recettes gémapienn es	Commentaire s	Part gémapienne
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6042	735	SIAEEV			2'400,00 €	2'400,00 €	1'920,00 €	480,00 €	Quote part gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	60622	735	SIAEEV			6'000,00 €	6'000,00 €	4'800,00 €	1'200,00 €	Quote part gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	60631	735	SIAEEV			500,00 €	500,00 €	400,00 €	100,00 €	Quote part gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	60632	735	HYDERO			500,00 €	500,00 €	400,00 €	100,00 €	Quote part gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	60632	735	SIAEEV			5'000,00 €	5'000,00 €	4'000,00 €	1'000,00 €	Quote part gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	60636	735	HYDERO			500,00 €	500,00 €	400,00 €	100,00 €	Quote part gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	60636	735	SIAEEV			1'000,00 €	1'000,00 €	800,00 €	200,00 €	Quote part gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6068	735	HYDERO			3'200,00 €	3'200,00 €	2'560,00 €	640,00 €	Quote part gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6068	735	SIAEEV			15'200,00 €	15'200,00 €	12'160,00 €	3'040,00 €	Quote part gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	61351	735	SIAEEV			3'000,00 €	3'000,00 €	2'400,00 €	600,00 €	Quote part gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	61358	735	SIAEEV			700,00 €	700,00 €	560,00 €	140,00 €	Quote part gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	61521	735	HYDERO			20'000,00 €	20'000,00 €	16'000,00 €	4'000,00 €	Quote part gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	61521	735	SIAEEV			100'000,00 €	100'000,00 €	47'000,00 €	53'000,00 €	Quote part gémapienne de 53%	0,53
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	61551	735	SIAEEV			2'000,00 €	2'000,00 €	1'600,00 €	400,00 €	Quote part gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	61558	735	SIAEEV			1'500,00 €	1'500,00 €	1'200,00 €	300,00 €	Quote part gémapienne de 20%	0,20

Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6168	735	HYDERO			120,00 €	120,00 €	96,00 €	24,00 €	Quote part gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6168	735	PMDSIA			11'700,00 €	11'700,00 €	2'340,00 €	9'360,00 €	Quote part gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6168	735	SIAEEV			5'000,00 €	5'000,00 €	4'000,00 €	1'000,00 €	Quote part gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6184	735	SIAEEV			1'800,00 €	1'800,00 €	1'440,00 €	360,00 €	Quote part gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6231	731	HYDRIV			1'000,00 €	1'000,00 €	- €	1'000,00 €	Quote part gémapienne de 100%	1,00
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6261	735	HYDERO			150,00 €	150,00 €	120,00 €	30,00 €	Quote part gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6262	735	HYDERO			100,00 €	100,00 €	80,00 €	20,00 €	Quote part gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6262	735	SIAEEV			100,00 €	100,00 €	80,00 €	20,00 €	Quote part gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6281	735	HYDERO			900,00 €	900,00 €	720,00 €	180,00 €	Quote part gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6288	731	HYDRIV			85,00 €	85,00 €	- €	85,00 €	Quote part gémapienne de 100%	1,00
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6288	735	HYDERO			10,00 €	10,00 €	8,00 €	2,00 €	Quote part gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6288	735	SIAEEV			10,00 €	10,00 €	8,00 €	2,00 €	Quote part gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	63512	731	HYDRIV			100,00 €	100,00 €	- €	100,00 €	Quote part gémapienne de 100%	1,00
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	63512	735	HYDERO			330,00 €	330,00 €	264,00 €	66,00 €	Quote part gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	63512	735	SIAEEV			1'690,00 €	1'690,00 €	1'352,00 €	338,00 €	Quote part gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	012 - CHARGES DE PERSONNEL	6332	735	HYDERO			165,00 €	165,00 €	132,00 €	33,00 €	Quote part ETP gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	012 - CHARGES DE PERSONNEL	6332	735	PMDSIA			215,00 €	215,00 €	43,00 €	172,00 €	Quote part ETP	0,20

Dépense	Fonctionnement	012 - CHARGES DE PERSONNEL	6453	735	PMDSIA			14'325,00 €	14'325,00 €	2'865,00 €	11'460,00 €	Quote part ETP gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	012 - CHARGES DE PERSONNEL	6454	735	HYDERO			1'126,00 €	1'126,00 €	901,00 €	225,00 €	Quote part ETP gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	012 - CHARGES DE PERSONNEL	6455	735	HYDERO			455,00 €	455,00 €	364,00 €	91,00 €	Quote part ETP gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	012 - CHARGES DE PERSONNEL	6455	735	PMDSIA			4'473,00 €	4'473,00 €	895,00 €	3'578,00 €	Quote part ETP gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	012 - CHARGES DE PERSONNEL	6458	735	HYDERO			91,00 €	91,00 €	73,00 €	18,00 €	Quote part ETP gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	012 - CHARGES DE PERSONNEL	6458	735	PMDSIA			939,00 €	939,00 €	188,00 €	751,00 €	Quote part ETP gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	012 - CHARGES DE PERSONNEL	6474	735	HYDERO			40,00 €	40,00 €	32,00 €	8,00 €	Quote part ETP gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	012 - CHARGES DE PERSONNEL	6474	735	PMDSIA			444,00 €	444,00 €	89,00 €	355,00 €	Quote part ETP gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	012 - CHARGES DE PERSONNEL	6475	735	HYDERO			65,00 €	65,00 €	52,00 €	13,00 €	Quote part ETP gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	012 - CHARGES DE PERSONNEL	6475	735	PMDSIA			130,00 €	130,00 €	26,00 €	104,00 €	Quote part ETP gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	012 - CHARGES DE PERSONNEL	6478	735	HYDERO			26,00 €	26,00 €	21,00 €	5,00 €	Quote part ETP gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	012 - CHARGES DE PERSONNEL	6478	735	PMDSIA			280,00 €	280,00 €	56,00 €	224,00 €	Quote part ETP gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	042 - Opé.d'ordre de transfert entre	6811	731	HYDRIV			58'950,86 €	58'950,86 €	- €	58'950,86 €	Quote part gémapienne de 100%	1,00

Dépense	Fonctionnement	042 - Opé.d'ordre de transfert entre	6811	735	HYDERO			16'155,80 €	16'155,80 €	12'925,00 €	3'230,80 €	Quote part gémapienne de 20%	0,20
Dépense	Fonctionnement	65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	65568	731	HYDRIV			15'000,00 €	15'000,00 €	11'635,00 €	3'365,00 €	cotisation AMEVA : 0,18€ en 2025 pour item 1	0,22
Dépense	Fonctionnement	65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	6568	731	HYDRIV			6'500,00 €	6'500,00 €	- €	6'500,00 €	Quote part gémapienne de 100%	1,00
Dépense	Fonctionnement	66 - CHARGES FINANCIERES	66111	735	SIAEEV			6'504,69 €	6'504,69 €	- €	6'504,69 €	Ouvrages de luttés contre les inondations	1,00
Dépense	Fonctionnement	66 - CHARGES FINANCIERES	66112	735	SIAEEV			- 758,65 €	- 758,65 €	- €	- 758,65 €	Ouvrages de luttés contre les inondations	1,00
Dépense	Investissement	21 - Immobilisations corporelles	2111	735	3110	3110	3'000,00 €		3'000,00 €		3'000,00 €	Ouvrages de luttés contre les inondations	x
Dépense	Investissement	21 - Immobilisations corporelles	2158	735	400	400	1'200,00 €		1'200,00 €	1'200,00 €	- €	CRDP non repris	x
Dépense	Investissement	21 - Immobilisations corporelles	21745	731	3131	3131	83'171,00 €		83'171,00 €	83'171,00 €	- €	CRDP non repris	x
Dépense	Investissement	21 - Immobilisations corporelles	21745	731	3140	3140	200'000,00 €		200'000,00 €	200'000,00 €	- €	CRDP non repris	x
Dépense	Investissement	23 - Immobilisations en cours	2312	735	3110	3110	20'000,00 €		20'000,00 €	20'000,00 €	- €	CRDP non repris	x
Recette	Fonctionnement	042 - Opé.d'ordre de transfert entre	777	731	HYDRIV			43'560,71 €	43'560,71 €	- €	43'560,71 €	Quote part gémapienne de 100%	1,00
Recette	Fonctionnement	042 - Opé.d'ordre de transfert entre	777	735	HYDERO			936,93 €	936,93 €	750,00 €	186,93 €	Quote part gémapienne de 20%	0,20
Recette	Fonctionnement	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	74718	731	HYDRIV			15'000,00 €	15'000,00 €	- €	15'000,00 €	Quote part gémapienne de 100%	1,00
Recette	Fonctionnement	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	74718	735	HYDERO			- €	- €	- €	- €	Quote part gémapienne de 20%	0,20
Recette	Fonctionnement	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	7472	731	HYDRIV			4'500,00 €	4'500,00 €	- €	4'500,00 €	Quote part gémapienne de 100%	1,00
Recette	Fonctionnement	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	7473	731	HYDRIV			4'500,00 €	4'500,00 €	- €	4'500,00 €	Quote part gémapienne de 100%	1,00
Recette	Investissement	13 - Subventions d' Investissement	1311	731	3131	3131	64'000,00 €		64'000,00 €	64'000,00 €	- €	CRDP non repris	x

Recette	Investissement	13 - Subventions d' Investissement	1311	731	3140	3140	143'254,00 €		143'254,00 €	143'254,00 €	- €	CRDP non repris	x
Recette	Investissement	13 - Subventions d' Investissement	1312	731	3131	3131	17'000,00 €		17'000,00 €	17'000,00 €	- €	CRDP non repris	x
Recette	Investissement	13 - Subventions d' Investissement	1313	731	3131	3131	19'000,00 €		19'000,00 €	19'000,00 €	- €	CRDP non repris	x
Recette	Investissement	13 - Subventions d' Investissement	13172	731	3140	3140	130'000,00 €		130'000,00 €	130'000,00 €	- €	CRDP non repris	x
													x
		Dépense fonctionnement					- €	418'775 €	418'775 €	186'835 €	231'940 €		
		Recette fonctionnement					- €	68'498 €	68'498 €	750 €	67'748 €		
		Dépense investissement					307'371 €	- €	307'371 €	304'371 €	3'000 €		
		Recette investissement					373'254 €	- €	373'254 €	373'254 €	- €		
											- €		
							- €						
		Solde fonctionnement						350'277 €	350'277 €	186'085 €	164'192 €		
		solde investissement					-65'883 €	- €	65'883 €	68'883 €	3'000 €		
		solde général						350'277 €	284'394 €	117'202 €	167'192 €		
		Produit fiscal GEMAPIEN attendu en 2026									167'000 €	Variation entre 2026 / 2025	
												95,32%	
						Sous total ==>	680'625 €						
								487'272 €	1'167'897 €	865'210 €	302'687 €		

En 2025, la GEMAPI s'était élevée à 85 500€. Pour l'année 2026, il conviendrait d'en fixer le produit à 167 000€, largement en-deçà du plafond de 40€/habitant soit 23000*40 = 920 000€.

En l'absence de question, le président soumet les taux d'imposition 2026 ainsi que le produit de la GEMAPI au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité valide ces propositions et décide de :

- Fixer les taux d'imposition 2026 comme ci-dessous précisé :

- Taxes	Taux d'imposition votés pour l'année 2026
Taxe d'habitation (THRS)	10,82%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	9,60%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17,94%
Cotisation foncière des entreprises (CFE) hors zone	8,11%
Cotisation foncière des entreprises de zone (CFE de zone)	23,56%
Cotisation foncière des entreprises éoliennes (CFE éolienne)	
TEOM zone 01 ex CCVV	10,02%
TEOM zone 02 ex CCVI	13,04%

- Fixe le produit nécessaire à l'équilibre des dépenses de la compétence GEMAPI à 167 000€
- Mandate le président pour signer toute les pièces administratives et financières afférentes à cette décision.

Le président passe au point n°04.

Point n°04 - FINANCES--Adoption du Budget primitif 2026 – Budget principal CCV

Pour l'ensemble des budgets primitifs 2026 et en raison du calendrier électoral, le choix s'est porté :

- En fonctionnement, sur un vote « à 0 », soit un report des montant prévu en 2025, modifiés parfois en fonction du réalisé 2025 et à chaque fois que les éléments étaient connus avec certitude.
- En Investissement, sur un report des crédits engagés (les RAR) et sur l'inscription des investissements indispensables et pour lesquels l'attente d'un budget supplémentaire est impossible. Il s'agit notamment de renouvellement de matériel.
- Aucun investissement nouveau n'est proposé.

Cette démarche permet de voter un budget pour la Collectivité, dans les délais, tout en laissant une marge de décision dès 2026 au nouveau conseil à l'issue des élections d'avril prochain.

La synthèse de ce budget se présente comme suit :

Synthèse	
Dépenses fonctionnement 2026	18'614'263,50 €
Recettes Fonctionnement 2026	16'289'350,00 €
Excédent Fonctionnement 2025 (+SIAEEV)	2'324'913,50 €
Solde fonctionnement	- €
Dépenses Investissement 2026	1'548'616,00 €
Recettes Investissement 2026	1'915'062,00 €
Excédent Investissement 2025	2'132'385,96 €

Solde investissement		2'498'831,96 €
Reste à réaliser Dépenses Inv		1'716'773,00 €
Reste à réaliser Inv		806'594,00 €
Solde reste à réaliser	-	910'179,00 €
Solde investissement		1'588'652,96 €

Les éléments essentiels :

Dépenses Fonctionnement

011 : Charges Générale /les charges ont été contraintes au maximum avec une prévision en hausse de 0.42% par rapport aux prévisions 2025.

012 : Charges Salariales L'augmentation proposée est de 0.93 % par rapport aux prévisions 2025 et 4% par rapport aux réalisés 2025 (Soit la GVT et l'augmentation CRACL (100000€))

014 Atténuations de produits (Ce qui est reversé à l'Etat et le reversement de la CPS) Les prévisions sont inchangées

65 – Elus + Participations obligatoires :et autres charges diverses, Subvention d'équilibre aux budgets annexes Variation de 1%

66 – Charges Emprunts Remboursements des intérêts en baisse en l'absence de nouveaux emprunts

Recettes Fonctionnement :

013 : Atténuation de charges. Il s'agit des remboursements de charges salariales sur les CLM et CLD. Les variations sont non significatives puisqu'en lien direct avec la typologie des arrêts maladies eux-mêmes

70 – Produits de services : En légère hausse pour tenir compte des augmentations appliqués aux tarifs des services, et à la mise en place de la redevance spéciale.

73- Impôts et taxes : Une hausse générée par le doublement des reversements conventionnels de fiscalité qui n'ont pu avoir lieu en 2025 en raison d'un problème technique et qui se trouvent donc doublé pour 2026 et par le doublement de la GEMAPI

731 – Fiscalité Locale : A taux égaux une hausse prévisible en raison de l'augmentation des bases à 0.9%

74 – Dotations et subventions : Une forte baisse générée par une baisse de la Dotation des EPCI, un report de l'encaissement du FCTVA sur 2027, une baisse générale des dotations d'Etat mais aussi des aides du Département de la Somme et/ou de la Région, dans un contexte économique contraint pour toutes les collectivités locales.

Ces chiffres seront ajustés lorsque l'Etat nous aura transmis les éléments.

Les autres chapitres de recettes n'appellent pas de commentaires.

Néanmoins, cette section de fonctionnement ne peut s'équilibrer sans l'excédent de fonctionnement de l'année précédente, ce qui laisse présager une nouvelle diminution aux résultats, et malgré la présence d'un apport exceptionnel de 140 000€ issus des soldes du SIAEEV du fait de sa dissolution effective en 2026.

La section d'investissement

Comme précisé par ailleurs cette section ne comporte que les investissements déjà engagés à travers les crédits de report.

Pour mémoire :

En recettes

- Subventions **610 594€** (Solde travaux Trie+Effacement Moulin Sabras+Voirie Friville et Béthencourt
- Chapitre 45 **196 000 €** (Travaux voiries compte de tiers)
- **Soit 806 594,00€**

En dépenses

Chapitre 20 : **71 500€** (Modification du Plui + Etude Site DUFRIEN)

Chapitre 204 : **132 682 €** (Fonds de Concours)

Chapitre 21 : **1 291 591 €** (Fin des travaux Moulin Sabras +Travaux sur la Trie +Travaux voiries Extension gendarmerie Matériel Divers + Refonte des systèmes informatiques)

Chapitre 23 : **20 000 €** (Etude érosion et travaux urgents)

Chapitre 45 **196 000 €** (Travaux voiries compte de tiers)

Soit 1 711 773,00 €

Concernant les crédits nouveaux, le montant des chapitres 20+21+23+45 s'élève à 1 186 650,00 € ne comportant que des renouvellements indispensables et des travaux de mise aux normes.

Comme évoqué au point n°02, des crédits d'un montant de 25000€ en dépenses (C/21751) et 14 400€ en recettes (C/13141), sont ajoutés portant à 1 211 650 € les crédits nouveaux du budget principal 2026 en investissement.

En l'absence de questions complémentaires, le Président soumet ce point au vote. A l'unanimité le Conseil Communautaire :

- 1) Approuve le budget primitif principal 2025 de la CCV, qui s'établit ainsi :

Synthèse	
Dépenses fonctionnement 2026	18'614'263,50 €
Recettes Fonctionnement 2026	16'289'350,00 €
Excédent Fonctionnement 2025 (+SIAEEV)	2'324'913,50 €
Solde fonctionnement	- €
Dépenses Investissement 2026	1'573'616,00 €
Recettes Investissement 2026	1'929 '462,00 €
Excédent Investissement 2025	2'132'385,96 €
Solde investissement	2'488'231,96 €
Reste à réaliser Dépenses Inv	1'716'773,00 €
Reste à réaliser Recettes Inv	806'594,00 €
Solde reste à réaliser	- 910'179,00 €
Solde investissement	1'578'052,96 €

- 2) Approuve le versement aux budgets annexes ZAVI I, ZAVI II, RAMASSAGE SCOLAIRE, VIMEO et MSP, des subventions d'équilibre prévues au budget de la CCV (article 65821), soit un montant global de **1 089 139€**, mais qui seront réduites aux strictes nécessités des besoins comptables, arrêtées à fin d'année comptable :
- | | |
|--|----------|
| Budget annexe ZAVI I | 0€ |
| Budget annexe ZAVI II | 0€ |
| Budget annexe RAMASSAGE SCOLAIRE | 255 870€ |
| Budget annexe VIMEO partie AQUATIQUE | 366 296€ |
| Budget annexe VIMEO partie REMISE EN FORME | 240 315€ |
| Budget annexe MSP | 254 333€ |
- 3) Approuve le versement des contributions obligatoires
- 4) Approuve le reversement de la dotation de compensation due aux communes mensuellement à m+1, pour un montant prévisionnel de **1 240 657€**,
- 5) Autorise le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à hauteur maximale de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exception du chapitre 012 « dépenses de personnel ». Chaque décision de virement de crédits de chapitre à chapitre devra faire l'objet d'une information à l'assemblée délibérante à l'occasion de sa plus proche séance.
- 6) Mandate le président pour signer tous les documents financiers liés

Le président passe au point n°05

Point n°05 - FINANCES – Adoption du Budget primitif 2026 – Budget Annexe Ramassage Scolaire

Le budget Annexe ramassage scolaire se résume comme suit :

Synthèse	
Dépenses fonctionnement 2026	1'171'899,00 €
Recettes Fonctionnement 2026	1'171'899,00 €

Excédent Fonctionnement 2025	- €
Solde fonctionnement	- €
Dépenses Investissement 2026	18'537,00 €
Recettes Investissement 2026	183'170,00 €
Excédent Investissement 2025	852'118,14 €
Solde investissement	1'016'751,14 €
Reste à réaliser Dépenses Inv	835'999,00 €
Reste à réaliser Recettes Inv	294'405,00 €
Solde reste à réaliser	- 541'594,00 €
Solde investissement	475'157,14 €

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont stables à +2.71% au regard du prévisionnel 2025, marquant juste l'augmentation prévisible des charges salariales, et s'équilibrant avec la subvention du budget principal de 201 162,00€, en baisse d'environ 8%.

Les dépenses d'investissement sont composées des crédits de report, pour deux lignes d'investissement : l'acquisition d'un autocar et la réalisation d'une piste cyclable, investissements déjà engagés.

Actuellement l'excédent d'investissement, généré par les amortissements des biens, permet le renouvellement du matériel et ce budget n'a plus d'emprunt depuis de nombreuses années.

En l'absence de question, le président soumet ce point au vote. A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- 1) Approuve le budget primitif annexe 2026 du RAMASSAGE SCOLAIRE équilibré en section de fonctionnement à **1 171 899 €** et excédentaire en section d'investissement de **852 118,14€** pour **18 537€** en dépenses et **1 035 288.14 €** en recettes
- 2) Autorise le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à hauteur maximale de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exception du chapitre 012 « dépenses de personnel ». Chaque décision de virement de crédits de chapitre à chapitre devra faire l'objet d'une information à l'assemblée délibérante à l'occasion de sa plus proche séance.
- 3) Mandate le président pour signer tous les documents financiers liés

Le président passe au point n° 06.

Point n°06- FINANCES--Adoption du Budget primitif 2026 – Budget Annexe MSP

Le budget Annexe MSP se résume comme ci-dessous :

Synthèse	
Dépenses fonctionnement 2026	503'749,00 €
Recettes Fonctionnement 2026	503'749,00 €
Excédent Fonctionnement 2025	- €
Solde fonctionnement	- €
Dépenses Investissement 2026	137'479,00 €
Recettes Investissement 2026	109'061,00 €
Excédent Investissement 2025	212'225,77 €
Solde investissement	183'807,77 €
Reste à réaliser Dépenses Inv	2'000,00 €
Reste à réaliser Recettes Inv	0,00 €
Solde reste à réaliser	-2'000,00 €
Solde investissement	181'807,77 €

Les dépenses de fonctionnement prévoient une légère baisse de 1,38 % principalement liée à la baisse des charges d'intérêt. Le reste des dépenses est contraint.

En recette, la subvention d'équilibre du budget principal est également légèrement en hausse de 1,84%, mais le travail effectué sur la rationalisation des remplacements devrait permettre d'atténuer cette subvention.

Aucune dépense n'est prévue en investissement où seule une provision de 10 000€ a été inscrite pour pallier un éventuel besoin urgent.

En l'absence de question, le président soumet ce point au vote. A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- 1) Approuve le budget primitif annexe 2026 de la MSP équilibré en section de fonctionnement à **503 749€** et excédentaire en section d'investissement de **181 807.77€** pour **137 479 €** en dépenses et **321 286.77€** en recettes,
- 2) Autorise le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à hauteur maximale de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exception du chapitre 012 « dépenses de personnel ». Chaque décision de virement de crédits de chapitre à chapitre devra faire l'objet d'une information à l'assemblée délibérante à l'occasion de sa plus proche séance
- 3) Mandate le président pour signer tous les documents financiers liés

Le président passe au point n° 07.

Point n°07- FINANCES–Adoption du Budget primitif 2026 – Budget Annexe VIMEO

M. Jean-Philippe MACHU arrive au début de ce point n°7 à 18H46. Les votes se feront donc à partir de ce point sur la base de 38 voix.

Le budget VIMEO se résume comme ci-dessous :

Synthèse	
Dépenses fonctionnement 2026	1'160'550,00 €
Recettes Fonctionnement 2026	1'160'550,00 €
Excédent Fonctionnement 2025	- €
Solde fonctionnement	- €
Dépenses Investissement 2026	414'529,00 €
Recettes Investissement 2026	479'687,48 €
Excédent Investissement 2025	17'546,52 €
Solde investissement	82'705,00 €
Reste à réaliser Dépenses Inv	82'705,00 €
Reste à réaliser Recettes Inv	0,00 €
Solde reste à réaliser	-82'705,00 €
Solde investissement	- €

La section de fonctionnement, en serrant au maximum les dépenses, ne permet qu'une légère baisse de 1,34% au regard du prévisionnel 2025, répercutant une légère baisse de la subvention d'équilibre de 2%.

Un travail de fond est effectué par le nouveau directeur pour retravailler l'ensemble des dépenses et maximiser les recettes pour diminuer l'impact de l'équipement sur le budget principal, qui supporte par ailleurs les frais de personnel.

Le travail effectué commence à porter ses fruits sauf que nous sommes confrontés à un vieillissement de l'équipement, surtout au niveau électro technique, ce qui génère des remplacements de matériels réguliers (pompes-système de traitement d'eau etc...)

Ce phénomène est normal bien entendu mais impacte le budget, parfois lourdement.

Aucun investissement nouveau n'est prévu sur ce budget.

En l'absence de question le Président soumet ce budget au vote. A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le budget primitif annexe 2026 de VIMEO équilibré en section de fonctionnement à **1 160 550,00€** et en section d'investissement à **497 234€**,
- Autorise le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à hauteur maximale de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exception du chapitre 012 « dépenses de personnel ». Chaque décision de virement de crédits de chapitre à chapitre devra faire l'objet d'une information à l'assemblée délibérante à l'occasion de sa plus proche séance
- Mandate le président pour signer tous les documents financiers liés

Le président passe au point n°08

Point n°08- FINANCES--Adoption du Budget primitif 2026 – Budget Annexe ZAVI I

Le budget se résume comme ci-dessous :

Synthèse	
Dépenses fonctionnement 2026	556'300,00 €
Recettes Fonctionnement 2026	436'339,00 €
Excédent Fonctionnement 2025	122'120,06 €
Solde fonctionnement	2'159,06 €
Dépenses Investissement 2026	438'039,00 €
Recettes Investissement 2026	308'784,69 €
Excédent Investissement 2025	256'524,96 €
Solde investissement	127'270,65 €
Reste à réaliser Dépenses Inv	17'800,00 €
Reste à réaliser Recettes Inv	- €
Solde reste à réaliser	- 17'800,00 €
Solde investissement	109'470,65 €

Le budget présente un léger suréquilibre en section de fonctionnement et ne présente pas de besoin de subvention du budget principal.

En effet, les résultats de fonctionnement 2025 permettent le financement des dépenses de cette année tout en prévoyant la réparation d'un bassin et des travaux de voirie.

La partie investissement ne comporte aucun investissement nouveau.

Les dernières parcelles de la ZAVI I seront vendues dans les prochaines semaines. Ne restera donc que les parcelles de la Zone du Houlet à Woincourt.

In fine ce budget disparaîtra et l'ensemble sera rebasculé sur le budget principal.

Le montant de la subvention d'équilibre sur ce budget est **de 0€**, du fait de la vente de parcelles sur les zones d'activités, et de la cession vers le budget de la ZAVI II.

En l'absence de question, le président soumet ce budget au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le budget primitif annexe 2026 de la ZAVI I de **1 012 139€** en dépenses sur les deux sections, et de **1 123 768,71€** en recettes sur les deux sections, et donc globalement excédentaire de **111 629.71 €**
- Autorise le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à hauteur maximale de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exception du chapitre 012 « dépenses de personnel ». Chaque décision de virement de crédits de chapitre à chapitre devra faire l'objet d'une information à l'assemblée délibérante à l'occasion de sa plus proche séance

- Mandate le président pour signer tous les documents financiers liés

Le président passe au point n°09

Point n°09- FINANCES–Adoption du Budget primitif 2026 – Budget Annexe ZAVI II

Ce budget d'aménagement est spécifique et ne comprend que les sommes nécessaires à l'aménagement des parcelles de la ZAVI II ainsi que les recettes des ventes futures.

De fait dans un premier temps, ce budget présente un déséquilibre de la section d'investissement lié au stockage des parcelles, la section retrouvera son équilibre lors des déstockages, et donc des ventes. Actuellement la Trésorerie de la CCV permet ce déficit, mais le budget prévoit un système de prêt relai éventuel, qui serait lui aussi remboursé par la vente des parcelles.

Ce budget a vocation à disparaître en fin d'opération. Ainsi pour l'année 2026 le budget ZAVI II se présente comme suit :

Dépenses et recettes de Fonctionnement : 3 000 000€

Dépenses et recettes d'investissement : 3 000 000€

En l'absence de question, le président propose à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire valide le budget ZAVI II et mandate son président pour signer toutes les pièces financières liées.

Le président passe au point n°10.

Point n°10- FINANCES–Adoption du Budget primitif 2026 – Budget SPA

Synthèse	
Dépenses fonctionnement 2026	5'036'082,00 €
Recettes Fonctionnement 2026	1'973'657,83 €
Excédent Fonctionnement 2025	3'062'424,17 €
Solde fonctionnement	- €
Dépenses Investissement 2026	1'751'514,00 €
Recettes Investissement 2026	4'381'292,59 €
Excédent Investissement 2025	389'895,41 €
Solde investissement	3'019'674,00 €
Reste à réaliser Dépenses Inv	2'088'423,00 €
Reste à réaliser Recettes Inv	1'158'378,00 €
Solde reste à réaliser	-930'045,00 €
Solde investissement	2'089'629,00 €

Les dépenses de fonctionnement sont stables et même en recul grâce aux tarifs en baisse de l'électricité. L'excédent cumulé de fonctionnement est suffisant pour permettre la prévision d'un virement à la section d'investissement et le financement des programmes d'investissement.

La section d'investissement ne prévoit que le report des programmes engagés.

En l'absence de question, le président soumet ce point au vote.

A l'unanimité le Conseil communautaire :

- Approuve le Budget primitif 2026 SPA qui s'équilibre à 5 036 082 € et présente un sur équilibre en investissement à hauteur de 2 089 629.00€
- Autorise le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à hauteur maximale de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exception du chapitre 012 « dépenses de personnel ». Chaque décision de virement de crédits de chapitre à chapitre devra faire l'objet d'une information à l'assemblée délibérante à l'occasion de sa plus proche séance
- Mandate le président pour signer tous les documents financiers liés

Le président passe au point n°11

Point n°11- RH- Mise en place d'un taux de vacation pour le suivi des travaux d'assainissement

A compter du 1^{er} avril 2026, la CCV n'aura plus les compétences internes pour gérer les dossiers de travaux d'assainissement.

Actuellement, tous les dossiers d'assainissement sont gérés par le DGS s, Ingénieur en assainissement, Monsieur de FRANSSU qui sera placé en retraite à compter du 1^{er} avril 2026, sans que les compétences assainissement n'aies pu être remplacées ou transmises.

Ce poste requiert une grande maîtrise et technicité, difficile à trouver sur le marché. De plus, il est à noter que cette mission est ponctuelle et ne nécessite pas un recrutement à temps complet.

Les missions du vacataire seraient les suivantes :

- Assurer la mise en œuvre des marchés publics de l'assainissement
- Concevoir la réalisation des projets d'assainissement du territoire
- Assurer les relations avec les entreprises
- Veiller à l'exécution des travaux
- Superviser les travaux, suivre les chantiers
- Conseiller les élus sur les orientations en matière d'assainissement (liste non exhaustive)

Les vacations seraient effectuées en fonction des besoins du service.

Après calcul basé sur un salaire d'Ingénieur Territorial, il est proposé de fixer la vacation à 53.36€ brut, versée après service fait, sur présentation d'un état des heures réalisées.

M. CAUX souhaite savoir combien de temps ces vacations sont envisagées.

Ces vacations sont proposées pour le suivi des chantiers d'assainissement ainsi que les études d'extension et/ou rénovation, ce qui a le mérite d'économiser les frais de cabinet d'études (forcément plus cher que ces vacations) mais qui seraient indispensables en l'absence de M. de Franssu. En outre, ce dernier possède une grande expertise de ce sujet notamment appliqué à notre territoire. Cela permet une transition en douceur A terme il est évident que les dossiers seront repris en interne, par le personnel avec le recours à des AMO

Chacun ayant pu 'exprimer le président soumet ce point au vote

A l'unanimité, le Conseil approuve la création de vacations pour le suivi des travaux d'assainissement, ouvre en conséquence ce poste horaire au tableau des effectifs et fixe le montant de la vacation à 53,36€ Brut. Les crédits seront inscrits sur le budget général, en centre de coût PMDSPA avec un remboursement annuel du budget SPA

Le président propose d'inverser le traitement des points 12 et 13, dans la mesure où le point 12 concerne des informations et que le point 13 nécessite une délibération.

L'ensemble du Conseil approuve ce changement et le président passe donc au point 13.

Point n°13 - URBANISME : Modification de la délibération 23 du 30 septembre 2025, avec ajout d'une demande de la commune de Béthencourt-sur-Mer (Modification de l'OAP

Le Président rappelle que le PLUI est en application depuis janvier 2020 sur les 14 communes de l'ex CCVI.

Depuis cette approbation, il apparaît que certaines orientations définies dans le PLUI nécessitent des modifications. De même, certains points du règlement sont à clarifier.

C'est pourquoi, le Conseil Communautaire du 30 septembre 2025 a validé l'engagement d'une modification du PLUI sur la base des délibérations reçues des communes.

Néanmoins, il s'avère que la commune de Béthencourt-sur-Mer rencontre des difficultés dans l'application de l'OAP n°2 destinée à l'urbanisation d'une parcelle appartenant à la commune située en deuxième front de la rue des Boost.

Les différentes crises ont impacté les possibilités d'accession à la propriété et les coûts de construction rendent difficiles, voire impossible, la commercialisation des maisons.

C'est pourquoi, afin de finaliser le projet d'aménagement de cette zone, la commune de Béthencourt sur Mer a pris une délibération le 11 février 2026 demandant la suppression de la condition imposant 20% de logements en accession aidés dans l'OAP n°2.

En l'absence de question complémentaire, le président soumet ce point au vote.

A l'unanimité, le Conseil accepte de compléter la délibération n°23 du 30 septembre 2025 par la délibération présente visant à intégrer la demande de la commune de Béthencourt-sur-Mer, par la suppression du quota d'accession aidée dans l'OAP n°2, valide la mise en place des crédits destinés au financement des dépenses qui sont inscrits au budget principal de la CCV et autorise le Président à effet de signer tous actes juridiques, administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi que tout vice-président ayant reçu délégation.

Le président passe au dernier point de ce Conseil.

Point n°12- Divers

Prochain Conseil communautaire

23 avril 2026 Election de l'exécutif de la CCV Feuquières-en-Vimeu

06 mai 2026 Mise en place des commissions et désignations des représentants de la CCV dans les organismes extérieurs

A 19H00 M. le Président ferme ce dernier Conseil Communautaire de la mandature et remercie l'ensemble des délégués pour leur assiduité tout au long de ce mandat qui s'est déroulé dans un très bon état d'esprit. Certains d'entre vous pour diverses raisons ne seront plus là au prochain mandat. Je leur souhaite à tous de ce temps libre retrouvé.

Pour ceux d'entre vous qui candidatent à nouveau, je vous souhaite le plein succès.

La prochaine mandature s'annonce déjà plus compliquée en termes de gestion, dans la mesure où les dotations continuent de baisser et que les marges de recettes sont très étroites. Les élus devront prendre des décisions, pour certaines difficiles.

Sur ces mots, Monsieur HAZARD convient l'ensemble des élus à partager un moment convivial.

Le Secrétaire
Flavien GRENON

Le Président
Jean-Pierre BOUDINELLE